

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

21^{ème} session ordinaire
du Conseil des Droits de l'Homme
Genève, 10-28 septembre 2010

.....
Point 5 de l'ordre du jour

.....
Débat général

.....
Déclaration de la délégation algérienne

.....
Genève, le 18 septembre 2012

Madame la Présidente,

1- Ma délégation est convaincue que les cultures et civilisations du monde partagent un ensemble commun de valeurs qui appartiennent à l'humanité dans son ensemble, et que ces valeurs ont apporté une contribution importante au développement des normes et règles des droits de l'homme. En contrepartie, il va sans dire que ces valeurs ne peuvent être invoquées pour justifier les atteintes aux règles universellement reconnues dans le domaine des droits de l'homme.

À cet égard, nous encourageons le Comité consultatif à aller de l'avant dans la finalisation de l'étude sur cette question, en vue de sa présentation à la 22^{ème} session du CDH pour adoption.

2- La solidarité internationale, principe ancré dans divers textes internationaux fondamentaux de droits de l'homme, pourrait être d'un grand apport à la consolidation de la promotion et de la protection des droits de l'homme de par le monde, et à la résolution des problèmes contemporains de l'humanité de manière générale.

Cette solidarité, qui devrait dépasser le simple cap de l'assistance technique et de la coopération, est un préalable à la préservation de la dignité humaine qui est le fondement de tous les droits de l'homme.

C'est dans cet esprit que ma délégation prend note de l'étude finale du Comité consultatif sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, qui peut être considérée comme une contribution pour l'élaboration d'une déclaration des Nations unies sur cette question, en collaboration avec l'Experte indépendante chargée de cette question, à l'horizon 2012.

3- Ma délégation prend note du rapport préliminaire présenté par le groupe de rédaction du Comité consultatif sur la question des prises d'otages terroristes.

À cet égard, le Groupe africain compte soumettre un projet de résolution procédurale pour décaler le calendrier de présentation du rapport intérimaire et de l'étude finale relatifs à cette question, afin d'accorder davantage de temps à tous les intervenants pour étudier, commenter et enrichir le travail du Comité consultatif.

Pour sa part, et afin d'éviter que le Comité consultatif ne soit mené à traiter des questions qui ne relèvent pas de son mandat, ma délégation estime que l'étude devrait être recentrée sur l'établissement de liens effectifs entre le paiement de rançons aux groupes terroristes et les diverses violations des droits de l'homme que pourraient subir les différents cercles des victimes en conséquence. Dans ce contexte, le questionnaire diffusé par le Comité consultatif pourrait être mis à profit dans la confirmation de ces liens.

Je vous remercie.